Envoyé en préfecture le 20/03/2023
Reçu en préfecture le 20/03/2023
Publié le
ID : 093-229300082-20230310-2023_03_003-DE

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 10 mars 2023

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ETAIENT PRESENTS :

M. Troussel, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Constant, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, M. Bluteau, Mme Choulet, M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, Mme Pierre

ÉTAIENT EXCUSES :

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Labbé donnant pouvoir à Mme Lecroq
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Girardet
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Bedreddine
M. Duprey donnant pouvoir à Mme Filhol
Mme Denis donnant pouvoir à M. Sadi
M. Cranoly donnant pouvoir à M. Martin P-Y
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Pierre
M. Laporte donnant pouvoir à Mme Capanema
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Azoug
M. Cannarozzo donnant pouvoir à Mme Maroun

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Monot, M. Taïbi, Mme Pietri, M. Monany, M. Martin S., Mme Franclet

---

Envoyé en préfecture le 20/03/2023
Reçu en préfecture le 20/03/2023
Publié le
ID : 093-229300082-20230310-2023_03_003-DE

Délibération n° 2023-III-03 du 10 mars 2023

POINT D'ACTUALITÉ DU PROJET DE PARIS 2024 EN SEINE-SAINT-DENIS

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 20/03/2023
Reçu en préfecture le 20/03/2023
Publié le
ID : 093-229300082-20230310-2023_03_003-DE

- PREND ACTE de la présentation du rapport sur le projet de Paris 2024 en Seine-Saint-Denis.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

Signé électroniquement par : Olivier Veber
Date de signature : 18/03/2023
Qualité : Signature délibérations

Se sont prononcés pour :
M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo, Mme Pierre

Adopté à l'unanimité : ✔	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.